

Des policiers jugés pour avoir tabassé des sans-papiers

Jacques Laruelle

Officiellement, ces sept femmes et ces six hommes, membres de la police des chemins de fer, étaient chargés d'assurer la sécurité dans la gare du Midi à Bruxelles et aux alentours. Mais pendant près d'un an, entre le 8 janvier et le 26 novembre 2006, ils ont maltraité des sans-papiers qui gravitaient dans la gare. Leur procès débute aujourd'hui devant le tribunal correctionnel de Bruxelles. Six audiences au minimum sont d'ores et déjà retenues. Les faits qui leur sont reprochés sont particulièrement choquants. La liste en était longue. C'est ainsi qu'une policière a reçu, *"comme cadeau d'anniversaire"*, un homme. Le malheureux a été traîné dans un local de police situé au sous-sol de la gare. Menotté dans le dos, la tête coincée contre le tiroir d'un bureau, il a été frappé à l'aide d'un câble électrique. Son chemin de croix n'était pas terminé. Un policier a sauté sur lui, *"comme sur un trampoline"*. Cet Algérien a été ensuite enfermé dans une armoire.

Une policière avait comme spécialité de donner des coups de pied dans les testicules des sans-papiers. Un de ses collègues n'avait rien trouvé de mieux que de couper la queue-de-cheval d'une Gitane âgée d'à peine 12 ans. Devant les yeux de l'adolescente, la chevelure avait été jetée dans les toilettes.

Gestion de l'agressivité

Ils avaient dit avoir agi par frustration avec le système judiciaire. Ils étaient mécontents car les personnes qu'ils interpellaient étaient relâchées et qu'ils les revoyaient après quelques jours dans la gare. Et, de fait, certaines des victimes auraient ainsi été maltraitées à plusieurs reprises par les prévenus. L'initiateur des sévices était un adepte des sports de combat qui s'était proposé de donner des cours de gestion de l'agressivité à ses collègues.

Tous les policiers n'étaient pas d'accord. Quelques-uns avaient tiré la sonnette d'alarme auprès de l'Inspection générale de la police fédérale. Ils ont été menacés. Les représailles ne s'étaient pas fait attendre. Certains ont été menacés et ont retrouvé leur voiture endommagée. Ce qui explique que les faits n'ont finalement été dénoncés que quatre ans plus tard par des collègues.

Les policiers ont finalement été suspendus. Certains ont démissionné. D'autres ont été déplacés. L'enquête a identifié quinze victimes.

Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme s'est constitué partie civile estimant qu'il s'agissait de violences gratuites à l'égard de personnes étrangères, soit une forme de racisme.

Les treize policiers devront répondre de traitements inhumains et dégradants, séquestration arbitraire, vol avec violences, rédactions de faux procès-verbaux et non-assistance à personne en danger.

Une première audience, pour fixer un calendrier, avait été organisée en juin dernier. A l'issue de celles-ci, plusieurs avocats s'étaient exprimés, indiquant qu'ils allaient plaider l'acquittement. Un de ceux-ci relevait ainsi que sa cliente n'avait jamais maltraité de personnes qu'elle avait arrêtées et qu'elle n'avait jamais été témoin de tels faits.